

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **99 (1963)**

Heft 5

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

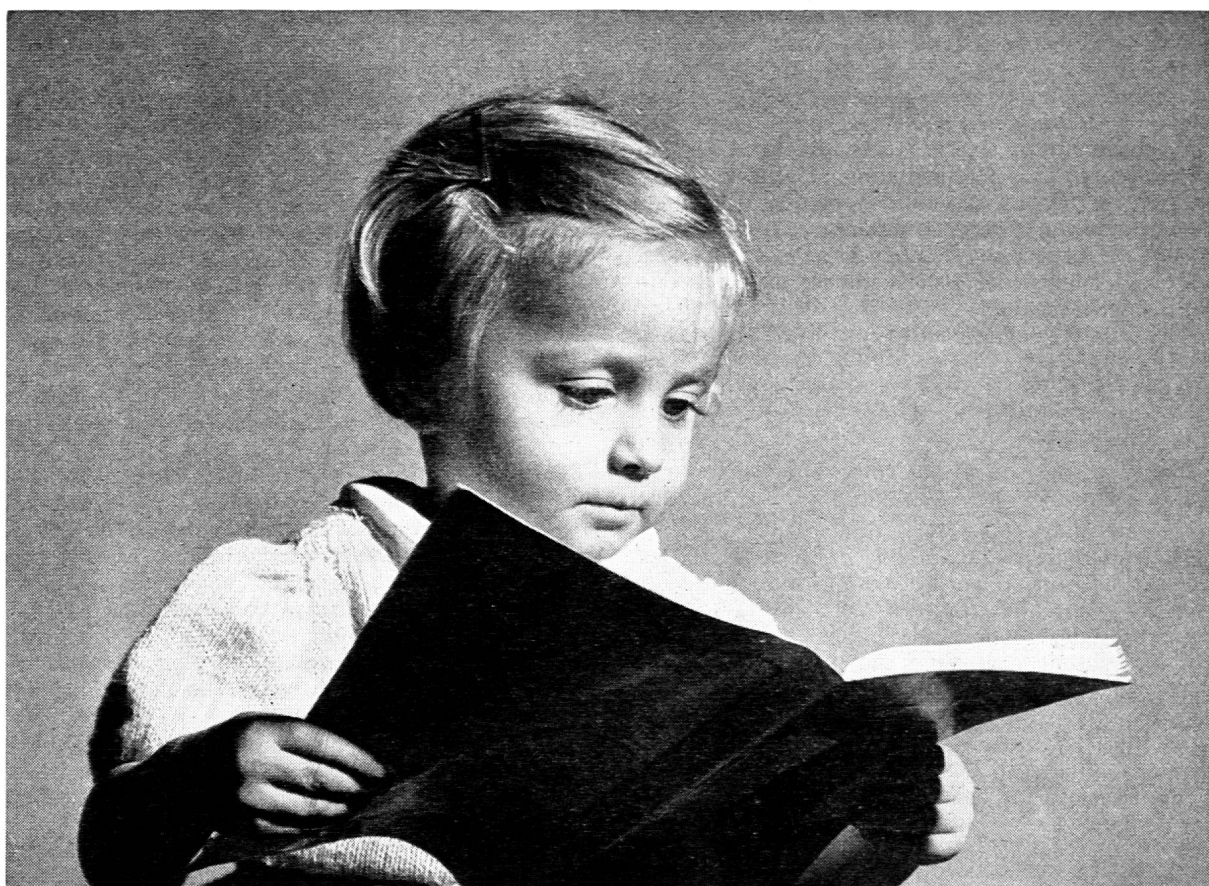
Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

*Le bel âge...*

VAUD

VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22. La Tour-de-Peilz

Comment on relate notre congrès

« O Dieu ! je te rends grâce de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes... »

C'est la première pensée qui vient à l'esprit lorsque, après avoir passé de la surprise au plus grand étonnement, au cours de la lecture du compte rendu de notre congrès que donne la « Nouvelle Revue de Lausanne », on s'arrête à la signature « KHRONOS », le seul mot entièrement en majuscules de tout le texte. (Ni le conférencier, ni même M. le conseiller d'Etat P. Oguey n'ont droit à cet honneur !)

Nous ne nous arrêtons pas longuement à ce texte, mais il nous paraît pour le moins singulier qu'on se permette de porter un jugement si sévère sur le corps enseignant primaire et son inaptitude générale à saisir la pensée du conférencier.

Il est vrai que nous n'avons pas reçu en partage les dons exceptionnels du journaliste qui n'ayant vraisemblablement pas assisté à la partie administrative du matin a tout de même la prétention d'en donner une relation fidèle !

Nous sommes heureux qu'il se soit trouvé en l'Aula du Collège de Béthusy une seule personne à même de saisir la pensée subtile de M. Goetschin, sans quoi ce brillant exposé eût été irrémédiablement perdu.

Enfin, nous déplorons que pour la deuxième fois, en l'espace de douze mois, certains rédacteurs de la « Nouvelle Revue de Lausanne » fassent preuve d'autant de désinvolture à l'égard des 2000 membres du corps enseignant primaire vaudois.

Pour le comité central SPV : R. S.

Cotisations 1963

L'assemblée générale de la SPV du 26 janvier 1963 a fixé comme suit les cotisations pour l'année en cours : Membres actifs : Fr. 60.— (soixante).

Membres auxiliaires : Fr. 12.— (douze).

Cette cotisation ne peut pas être diminuée pour les membres qui entrent ou qui quittent la société durant l'exercice comptable (statuts, art. 19).

Les membres des sections d'Echallens, Lausanne et La Vallée verseront également leur cotisation locale de Fr. 3.— au caissier central, ceci à la demande des comités respectifs de ces sections.

Nous invitons les membres de la SPV à verser leur contribution annuelle au CCP II. 2226, SPV ; cela leur évitera de recevoir un remboursement et diminuera nos frais de port.

Le caissier SPV : A. Rochat, Premier.

Postes au concours

Pour les avantages matériels accordés par certaines autorités, on voudra bien se reporter au tableau des compléments de salaires communaux que nous publions dans ce numéro.

Délai d'inscription : 16 février 1963.

Aubonne. — Maîtresse de travaux à l'aiguille pour l'école primaire, l'école ménagère et le collège. 18 h.,

ce poste pouvant être éventuellement porté à 26 h. hebdomadaires. Entrée en fonctions : avril 1963.

Begnins. — Maître de classe supérieure. Instituteur primaire. Institutrice primaire. Institutrice semi-enfantine.

Bex. — 3 instituteurs primaires. 2 institutrices primaires. Entrée en fonctions : 16 avril 1963.

Blonay. — Maître de classe supérieure. Instituteur primaire (degré supérieur).

Bursins. — Maître de classe supérieure. Entrée en fonctions : avril 1963.

Cercle intercommunal scolaire de Chaniaz (Clarmont). — Institutrice primaire.

Chavornay. — Instituteur primaire. 2 institutrices primaires. Entrée en fonctions : avril 1963.

Chevroux. — Instituteur primaire.

Corsier. — Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 16 avril 1963.

Cuarnens. — Institutrice primaire.

Démoret. — Instituteur primaire.

Ecublens. — Maître de classe supérieure.

Epesses. — Institutrice semi-enfantine.

Fontanezier. — Institutrice primaire.

Grandson. — Instituteur primaire aux Tuileries.

Granges-Marnand. — Institutrice primaire. Institutrice semi-enfantine.

Le Chenit. — Instituteur primaire à L'Orient. Institutrice semi-enfantine à L'Orient. Institutrice primaire au Brassus. Institutrice semi-enfantine au Bas-du-Chenit. Instituteur primaire au Brassus. Institutrice primaire à Derrière-la-Côte. Institutrice primaire au Solliat. Institutrice de classe enfantine au Sentier. 2 institutrices primaires au Sentier. Entrée en fonctions : 16 avril 1963.

Montagny. — Instituteur primaire. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : avril 1963.

Morges. — Instituteur primaire. Institutrice semi-enfantine. Entrée en fonctions : 16 avril 1963. Maîtresse ménagère. Entrée en fonctions : aussitôt que possible.

Moudon. — 2 instituteurs primaires.

Nyon. — Maître de classe supérieure. 3 institutrices primaires. 2 maîtresses enfantines. Ne se présenter que sur convocation.

Orbe. — Instituteur primaire. 1 ou 2 institutrices primaires. Maîtresse de classe de développement. Maîtresse de classe enfantine.

Orges. — Institutrice primaire. Ne se présenter que sur convocation.

Oron-la-Ville. — Institutrice primaire (degré intermédiaire).

Oulens sur Echallens. — Instituteur primaire. Obligation d'habiter la commune. Un logement peut être mis à disposition si le candidat le désire.

Payerne. — Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 16 avril 1963. Les candidates sont priées d'adresser un bref curriculum vitae à la direction des écoles.

Peney-le-Jorat. — Instituteur primaire.

Préverenges. — Institutrice primaire. Entrée en fonctions : avril 1963.

Prévonloup-Dompierre. — Maître de classe supérieure à Prévonloup. Obligation d'habiter la commune. Ins-

tituteur primaire à Dompierre. Institutrice primaire à Dompierre. Obligation d'habiter la commune.

Prilly. — Instituteur primaire. 3 institutrices primaires. 2 maîtresses enfantines. Obligation d'habiter le territoire de la commune. Les candidats sont priés de s'abstenir de toute démarche personnelle et de ne se présenter que sur convocation. Ils voudront bien aviser la direction des écoles de leur postulation.

Pully. — Instituteurs primaires. Institutrices primaires. Maîtresses enfantines. Maîtresse de travaux à l'aiguille. Les candidats sont priés d'informer immédiatement le directeur des écoles de leur postulation et de s'abstenir de toute autre démarche.

Renens. — Instituteurs primaires. Institutrices primaires. Maîtresse enfantine. Maîtresse de travaux à l'aiguille. Obligation d'habiter la commune de Renens. Les postulants sont priés d'informer la Commission scolaire de leur candidature en joignant un curriculum vitae.

Rougemont. — Institutrice primaire à Flendruz.

Sainte-Croix. — 2 instituteurs primaires. Maîtresse ménagère. Institutrices primaires. Maîtresse de classe enfantine.

Saint-Légier. — Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 16 avril 1963.

Saint-Saphorin sur Morges. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 1er avril 1963. Obligation d'habiter l'appartement du collège.

Saint-Sulpice. — Institutrice primaire.

Savigny. — Institutrice primaire au Jorat. Obligation d'habiter l'appartement de service. Institutrice primaire à Savigny-Village.

Sédeilles. — Institutrice primaire.

Sugnens. — Maîtresse de travaux à l'aiguille.

Sullens. — Instituteur primaire.

Tolochenaz. — Institutrice primaire.

Vallorbe. — 2 instituteurs primaires. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 16 avril 1963. Les candidats sont priés d'envoyer un bref curriculum vitae au directeur des écoles.

Vallmand. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 16 avril 1963. Obligation d'habiter l'appartement du collège.

Vevey. — Maître de classe supérieure. Instituteurs primaires. Institutrice primaire. Maîtresse ménagère. Maîtresses enfantines. Les candidats sont priés d'informer immédiatement le directeur des écoles primaires de leur postulation.

Vuitembois. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : avril 1963.

Yverdon. — Maître de classe supérieure. Instituteurs primaires. Institutrices primaires. Domicile imposé : Yverdon. Entrée en fonctions : 16 avril 1963 ou à convenir. Les candidats et candidates sont priés de s'annoncer dès que possible à la direction des écoles primaires et de s'abstenir d'autres démarches.

Cheseaux sur Lausanne. — Institutrice primaire. Ne se présenter que sur convocation.

Essertines sur Yverdon. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : avril 1963.

Lausanne. — Quelques instituteurs primaires. Plusieurs institutrices primaires. Plusieurs maîtresses d'école enfantine. Quelques maîtresses de couture. Deux maîtres de dessin. Deux maîtres de gymnastique. Les autorités scolaires lausannoises ont pris tout récemment les décisions suivantes au sujet des conditions de nomination à Lausanne, cela à titre d'essai pour une période de deux ans :

1. Suppression des examens dits « de repourvue ».
2. Maintien de la limite d'âge supérieure de 40 ans dans l'année.
3. Limite inférieure : a) pour les instituteurs primaires et les maîtres de classe supérieure : au moins trois ans d'activité pratique dans l'enseignement officiel (remplacements compris) ; b) pour les institutrices primaires et enfantines et pour les maîtres spéciaux, au moins une année d'activité pratique dans l'enseignement officiel (remplacements compris).

Lavey. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 16 avril 1963.

Lutry. — Instituteur primaire à Corsy.

Sassel. — Institutrice primaire.

Commugny. — Instituteur primaire. Institutrice primaire.

Compléments de salaires communaux

Nous donnons ci-dessous un tableau de l'état actuel (à notre connaissance) des allocations de résidence ou autres indemnités communales.

Les collègues intéressés voudront bien nous faire part de toute erreur ou omission que pourrait comporter cette liste.

Le CC serait également heureux qu'on lui signale toute modification pouvant intervenir à l'avenir afin que ce tableau puisse constamment être tenu à jour.

D'autre part, nous aimerions rendre service à ceux qui entreprennent des démarches dans ce sens en tenant à leur disposition une documentation utile et actuelle. Nous remercions donc dès maintenant les collègues responsables dans leur localité qui nous feront parvenir les mémoires établis à l'intention de l'autorité ou tous autres documents intéressants.

Bussigny-près-Lausanne : de la 1re à la 3e année de service : Fr. 400.— ; de la 4e à la 6e : Fr. 600.— ; de la 7e à la 10e : Fr. 800.— ; de la 11e à la 15e : Fr. 1000.— ; dès la 16e année : Fr. 1200.— ; ont droit au 100 % les instituteurs mariés, les instituteurs et institutrices (veufs, divorcés) avec charge d'enfant mineur ; ont droit au 50 % les instituteurs et institutrices célibataires, les institutrices mariées, les veufs et divorcés sans charge d'enfant mineur.

Chavannes-Renens : instituteur marié, institutrice avec charge de famille : Fr. 1500.— par an.

Instituteur célibataire, institutrice célibataire, institutrice mariée sans charge de famille : Fr. 900.—.

Commugny : Fr. 30.— par mois à l'instituteur de la classe supérieure qui n'est pas logé au collège.

Cossonay : 1re et 2e années : Fr. 300.— par an ; 3e à 5e années : Fr. 480.— par an ; dès la 6e année : Fr. 600.— par an.

Crissier : instituteur, institutrice : base Fr. 500.— plus 30 % de la part de loyer allant de Fr. 1000 à 3500.—, déduction faite du chauffage et de l'eau chaude. Maximum possible : Fr. 1250.— par an.

L'institutrice mariée ne bénéficie pas de l'allocation de résidence, de même que le personnel enseignant occupant un logement de service ou n'habitant pas le territoire de la commune.

Cully : institutrice, instituteur : Fr. 200.— par an ; institutrice mariée : Fr. 100.— par an.

Ecublens : (1re colonne, total ; 2e, base ; 3e, prime d'ancienneté) :

1re à 2e année	600.—	500.—	100.—
3e à 5e année	800.—	500.—	300.—

6e à 8e année	1000.—	500.—	500.—
9e à 11e année	1200.—	500.—	700.—
dès la 12e année	1400.—	500.—	900.—

ont droit au 100 % : les instituteurs veufs ou mariés, les institutrices veuves ; ont droit aux deux tiers : les célibataires ; les institutrices mariées n'ont droit à rien.

Fiez : Fr. 600.— par an.

Grandson : 1re à 5e année : Fr. 400.— par an ; 6e à 10e année : Fr. 500.— par an ; dès 11e année : Fr. 600.— par an.

Grens : appartement mis gratuitement à disposition de l'instituteur.

Lausanne : instituteur marié, institutrice chargée de famille, institutrice dont le mari est hors d'état de contribuer à l'entretien du ménage : Fr. 2845.— par an ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 2310.— par an ; assurance de ces compléments auprès de la Caisse de pension communale.

Lutry : instituteurs et institutrices (sauf institutrices mariées), base : Fr. 500.— plus 20 % de la part de loyer allant de Fr. 1000 à 2400.— ; plus prime de fidélité : Fr. 30.— par an jusqu'à la 15e année, soit un maximum de Fr. 450.—.

Montreux : instituteur marié, institutrice ayant charge de famille : Fr. 1500.— ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 1000.— ; institutrice mariée sans ménage à charge propre : Fr. 500.—.

Le complément communal est indexé sur le coût de la vie de la même façon que le traitement de base. Les montants fixés tiennent compte de l'indice du coût de la vie au 1er janvier 1963.

Morges :	célibataire, ins- marié :	titutrice mariée :
base	800.—	400.—
par enfant mineur (sans limitation)	250.—	—
prime de fidélité :		
1re à 5e année	—	—
6e à 10e année	200.—	100.—
11e à 15e année	400.—	200.—
dès la 16e année	600.—	300.—

Nyon : 1re et 2e année : Fr. 300.— ; 3e à 5e année : Fr. 600.— ; 6e à 10e année : Fr. 900.— ; 11e à 15e année : Fr. 1200.— ; dès la 16e année : Fr. 1500.—.

Célibataires et institutrices mariées, deux tiers de ces montants.

Orbe : 1re à 5e année : Fr. 400.— ; 6e à 10e année : Fr. 600.— ; 11e à 15e année : Fr. 800.— ; dès la 16e année : Fr. 1000.— ; ont droit au 100 % : les instituteurs mariés ; ont droit aux deux tiers : tous les autres.

Payerne :

1re et 2e année :	Indemnité de 300.— par an
3e à 5e année :	» 600.— » »
6e à 10e année :	» 900.— » »

11e à 15e année :	» 1200.— » »
dès la 16e année :	» 1500.— » »

instituteurs et institutrices célibataires ; institutrices mariées, deux tiers de ces montants.

Penthalaz : comme à Cossonay.

Prilly : instituteur marié : Fr. 1400.— (plus Fr. 100.— par enfant à partir du 3e) ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 700.— ; institutrice mariée avec charge de famille : Fr. 500.— ; institutrice mariée, sans charge de famille, rien.

Pully : instituteur : base Fr. 1650.— plus le 25 % de la part de loyer allant de Fr. 1000.— à 2400.— ; maximum possible : Fr. 2000.— ; institutrice célibataire : Fr. 700.—.

Renens : instituteur marié, institutrice mariée, avec charge de famille : Fr. 1500.— ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 900.— par an.

La Sarraz : comme à Cossonay.

La Tour-de-Peilz : comme à Montreux.

Vevey : comme à Montreux.

Villeneuve : Marié : Fr. 240.— par an plus Fr. 120.— par enfant ; célibataire : Fr. 120.— par an.

Yverdon : 1re et 2e année : Fr. 600.— ; 3e à 5e année : Fr. 750.— ; 6e à 10e année : Fr. 900.— ; 11e à 15e année : Fr. 1050.— ; dès la 16e année : Fr. 1200.— ; indemnités accordées à tous, sauf aux institutrices mariées.

Dans les communes qui versent à leur personnel enseignant des primes dites de fidélité ou d'ancienneté, les années de service effectuées antérieurement dans d'autres localités sont généralement comptées à 50 %.

Pour le comité central SPV : R. S.

Croix-Rouge Jeunesse - S.P.V.

Nous avons reçu à l'intention d'élèves : 2 paires de skis : 130 cm., sans bâtons, ni fixations, et 160 cm. avec fixations et chaussures, ainsi que les bâtons. D'autre part, nous avons reçu lors de notre récent appel, un grand nombre de windjacks, quelques paires de souliers de skis et des pullovers.

Demandez en indiquant quelques mesures à : CRJ-SPV, Mlle Monod, ch. Bellevue 16, Crissier.

R. Joost.

Mémento

9-10.2.63 : AVMG : Ski, excursion, Bretaye - Diablerets.
16-18.2.63 : AVMG : ski, relâche Dents vertes sur Charmey et non Verbier.

23.2.63 : Groupe de dessin : Morges, visite du Musée Forel (eaux-fortes de Rembrandt).

2-3.3.63 : AVMG : Ski, haute montagne : Rosablanche.
1-6.4.63 : AVMG : Ski de printemps, ski de haute montagne, Bretaye, Zermatt, Les Grisons.

8.6.63 : Assemblée générale de l'Association des maîtresses de travaux à l'aiguille.

GENÈVE GENÈVE

Exposition « Arts et Loisirs »

L'association « Arts et Loisirs » a organisé sa troisième exposition ; elle réunit actuellement dix-neuf groupements de fonctionnaires — dont l'UIG —, d'employés et d'ouvriers d'entreprises et c'est à la photographie, le cinéma, la numismatique et la philatélie qu'est consacrée la manifestation de 1963.

Au premier étage du musée d'Art et d'Histoire, quarante-quatre exposants livrent à l'admiration d'un public sympathisant le résultat du travail auquel ils se livrent pendant leurs loisirs. Les amateurs de timbres présentent quelques vitrines, avec goût et clarté. Les numismates sont moins nombreux encore : ils ne sont que deux, nos collègues R. Chabert et R. Graf qui exposent deux petites collections qui montrent surtout

des pièces commémoratives. Ce sont les photographes qui ont pris la part du lion ; tous les agrandissements exposés, en noir et blanc, présentent une réelle valeur artistique ; photographies très classiques pour la grande majorité — celles de R. Chabert sont remarquables — mais quelques recherches originales, trop peu nombreuses, à mon gré, ouvrent la voie vers une vision moderne de l'art.

Un grand nombre de diapositives nous promènent d'un bout du monde à l'autre et rappellent de façon singulièrement évocatrice les vacances lointaines comme les fleurs indigènes ou exotiques aux couleurs éclatantes.

Le jeudi 31 janvier, lors de l'inauguration de l'exposition, MM. Parisod, vice-président de l'association, Bouffard, conseiller administratif, Pittard, secrétaire général des Services industriels, et Morgenthaler, organisateur de l'exposition, ont tour à tour exposé les buts de l'association. L'organisation des loisirs n'est

pas seulement intéressante pour les adolescents, mais elle doit aussi faire appel aux adultes et les inciter à se livrer à des occupations qui mobilisent toutes leurs facultés plutôt qu'à les laisser passifs devant un écran. M. le conseiller d'Etat Chavanne, excusé, avait adressé un message aux participants.

Chaque allocution était suivie de projections de diapositives et de films qui recueillirent des applaudissements nourris.

Je me permets d'inciter tous mes collègues à visiter cette exposition ; ils verront des choses qui méritent d'être vues et apporteront aux exposants un encouragement précieux.

L'exposition est ouverte jusqu'au 20 février, tous les jours sauf le lundi matin, de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Tous les lundis et vendredis, de 20 à 22 heures, des projections de films sont offertes aux visiteurs. L'entrée est libre.

G. W.

NEUCHÂTEL

Recrues

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à Mmes Marie-Magdeleine Cattin-Tschantz, Paulette Haldimann-Mamie et Violette Huguenin-Zryd, et à M. Pierre Brossin, tous quatre à la tête d'une classe primaire du Locle, qui viennent d'entrer dans la SPN-VPOD.

W. G.

Educateurs, éducatrices

Dimanche 17 février 1963, à 14 h. 30, Restaurant Beau-Rivage, à Neuchâtel, causerie de M. A. Rohrbach, sur : *Personne, société et communauté*, suivie d'un cercle d'étude.

Association JEAN.

Voyez à ce sujet l'article signé Denise Matthey-Matthey dans la chronique genevoise du No 1, de l'*Educateur*.

JURA BERNOIS

Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire

Programme des cours 1963

Dates, chefs de cours, durée, délais d'inscription paraîtront prochainement. Dans la mesure du possible, il sera tenu compte du domicile des participants.

a) Cours de manipulations élémentaires de sciences naturelles

Ce cours ayant obtenu encore une fois un succès au-delà de toute espérance, nous le proposons, d'entente avec M. Guéniat directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, au corps enseignant jurassien. Nous invitons tous ceux que le magnifique cours de M. Guéniat intéresse à s'approcher des nombreux collègues qui ont pu équiper leur classe avec tous les appareils montés ou acquis à Porrentruy (verroterie, produits, etc.) Nous signalons que le nombre des places est limité à quinze.

b) Cours de biologie (3 jours)

Sans pouvoir dévoiler exactement ce qu'il sera (c'est un cours inédit dans le Jura), nous pouvons, sans craindre de nous tromper, prévoir qu'il sera dans la même lignée que le cours de manipulations él. de sc. nat. Chaque participant rentrera avec du matériel et des appareils qui permettent un travail conçu en fonction des principes de l'école active. Le cours comprendra certainement une excursion et il se déroulera à l'EN de Porrentruy.

c) Confection de petits objets en métal

Que sera-t-il ? Nous constatons qu'un tel cours rencontre un accueil favorable dans tout le corps ensei-

gnant, aussi bien auprès des institutrices que des instituteurs. Quel but poursuivons-nous ? Bien des localités ne sont pas équipées pour le travail sur métal. N'est-il pas possible, avec un outillage élémentaire, de confectionner quelques petits objets en métal ? Nous vous en dirons plus long prochainement.

d) Cours de photographie (3 jours)

Notre collègue Vogel de Bellelay se met volontiers à notre disposition. Le cours aura lieu en automne (sept.-oct.). Il consiste surtout en travail de laboratoire, format 24/36, noir et blanc. Le nombre des participants est limité. Nous pourrions envisager de dédoubler le cours en cas de besoin.

e) Activités manuelles au degré inférieur

Il a obtenu un vif succès il y a deux ans et Mlle Marcet, maîtresse d'application à l'EN de Delémont (classe froebelienne), ayant enthousiasmé les participants, ceux-ci ont émis le vœu qu'une suite soit donnée à ce travail de base. Cette semaine de perfectionnement intéresse spécialement les maîtres et maîtresses du degré inférieur. Il sera la répétition du cours donné en 1961. Pour ceux et celles qui ont suivi le cours, nous envisageons un cours pour la **confection des marionnettes** (choix du morceau, création des marionnettes, mise en scène, interprétation). Le cours d'activités man. au degré inf. aura lieu **du 19 au 24 août** à l'EN de Delémont. Le programme du cours comprend l'illustration de certains centres d'intérêt (au marché — au bord de l'eau — les animaux — fêtes d'enfants — temps de Noël — printemps) au moyen d'objets de fortune : boîtes d'allumettes, papier argenté, boîtes de fromage, godets, rouleaux, restes de laines, coquilles, etc.

- f) **Travail du bois (menuiserie)**, programme d'un cours fédéral. Cours de base : 4 semaines

Organisé par la Société de travail manuel de l'ancien canton. Il intéresse vivement les Jurassiens car le lieu du cours nous convient spécialement : **Bienne**. Il débutera la deuxième semaine de juillet. Ce cours peut être qualifié de romand puisqu'il sera dirigé par notre collègue Henri Colin de Bienne qui a posé comme condition que la majorité des participants soit de langue française. Nous engageons les collègues jurassiens à s'inscrire car il devient de plus en plus difficile d'organiser un cours de 4 semaines dans le Jura. Ajoutons encore que chacun reçoit, à la sortie du cours, un brevet qui lui permet d'enseigner la menuiserie dans les cours TM.

- g) **Histoire d'un art : le cinéma**

L'université populaire l'a inscrit à son programme. Une motion d'un collègue-député jurassien invitait le gouvernement à prévoir l'introduction de l'enseignement du cinéma à l'école (fin de scolarité). La fréquentation des salles obscures pour meubler les loisirs du peuple et des enfants a pris une telle extension qu'une initiation du corps enseignant se justifie. Le comité a fait appel à un spécialiste en la matière, M. F. Widmer, professeur à l'EN de Delémont qui, au vu des inscriptions reçues pourra fixer lieu et dates du cours. Les intéressés pourront émettre eux-mêmes des vœux quant à l'organisation des séances.

- h) **Traitement des surfaces du bois** (2 jours)

Chaque année, des demandes nous parviennent pour qu'un tel cours soit organisé. Il figurait encore à notre programme 1962. Nous avons prévu 4 demi-journées (samedi après-midi). Nous nous sommes posé la question de savoir qui dispose encore de 4 samedis consécutifs en plein été ? Nous changeons la formule et vous proposons 2 jours (consécutifs probablement). La direction du cours a été confiée à M. R. Droz, maître de TM à l'EN de Porrentruy.

- i) **Initiation à la manipulation de quelques appareils :** cinéma, magnétophone, lampe à projection, épiscopes, etc.

Comment manipuler les appareils ? S'exercer. Leur place dans l'enseignement. Ce que l'on peut en tirer.

Voilà le programme qu'un groupe de collègues se propose de mettre sur pied. Si les intéressés sont assez nombreux, les chefs de cours se déplaceront à travers le Jura avec leurs appareils.

Création de deux classes pilotes

M. P. Rebetez, directeur de l'EN de Delémont, propose que l'assemblée demande à la DIP, la création de

deux classes pilotes, une pour le Jura-Nord et une pour le Jura-Sud. On va vers une révision ou une adaptation de la loi sur les écoles primaires. Tout le problème du programme de fin de scolarité est à revoir et devra être adapté aux besoins actuels. De cette révision (réforme ?) dépend l'avenir de notre école de base qui, au degré supérieur, voit ses meilleurs éléments s'en aller vers les écoles libres.

Ces deux classes pourraient grouper des élèves de 9e année. Un tiers du temps serait consacré aux connaissances générales (plan d'études adapté), un 2e tiers aux travaux pratiques (activités manuelles diverses, manipulations, stages) et le reste du temps au plein air (sports, gymnastique, camps, excursions). Les écoles secondaires effectuent des regroupements à partir de la 7e année. Pourquoi ce système ne serait-il pas étendu à l'école primaire dans le sens d'une adaptation progressive des thèses adoptées sur le plan romand ?

Création d'un centre SIB pour les cours

Nous avons invité M. M. Rychner, secrétaire central de la Société des instituteurs bernois, à notre séance. Après avoir démontré la nécessité pour chaque enseignant de se cultiver à toutes les époques de sa carrière, notre invité fait état des projets du comité central de la SIB qui a soumis l'acquisition d'un terrain au bord du lac de Thoune aux délégués pour y ériger éventuellement, après quelques années d'expériences et avec l'aide de l'Etat, un centre de perfectionnement. La SIB cherchera à grouper toutes les organisations qui sont susceptibles d'organiser des cours, entendra leurs avis et cherchera à établir, entre ces groupements, un essai de collaboration. Trois conférences (colloques) sont prévus pour ces temps prochains, dont un aura lieu dans le Jura. Les sections de la SIB pourront d'ailleurs faire figurer cet objet à l'ordre du jour de leur prochaine réunion.

La Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire, dont le but est de proposer au corps enseignant divers stages pour acquérir de nouvelles connaissances, parfaire sa culture, adapter toujours mieux son enseignement aux tendances nouvelles, faire sa main à des techniques inconnues, ne peut que souscrire à tout effort qui vise au perfectionnement des maîtres. Nous ferons toutefois remarquer qu'il existe actuellement une certaine tendance à la décentralisation des cours pour attirer le plus possible de participants et développer l'enseignement des TM. Il est à prévoir qu'une construction à l'autre extrémité du canton n'attirera pas spécialement les Jurassiens. En applaudissant aux efforts de la SIB, les Jurassiens doivent déjà envisager, comme ce fut toujours le cas pour ce qui touche à l'enseignement, de trouver leur propre solution.

M. T.

DIVERS

DIVERS

Service de placement

1. Une jeune Allemande, 19 ans, cherche place comme aide de ménage dans une famille avec enfants. (Etudiante.)

2. Une jeune Hollandaise (21 ans), bachelière, aiderait au ménage et s'occuperait d'enfants. Désire suivre un cours. Lausanne ou environs.

3. Un jeune normalien bernois, 19 ans, aimerait passer 3 semaines au printemps dans une famille romande,

4. Pour les vacances d'été, nombreuses demandes de jeunes gens désireux de perfectionner leur français au contact d'une famille d'enseignants.

5. Chez un pasteur de Bâle (3 enfants) une aide de ménage est désirée.

Offres à André Pulfer, Corseaux (VD).

Guilde de documentation

Brochure No 86 « Admission en classes supérieures » (Epreuves d'examens).

DOCUMENTATION SCOLAIRE

M. Morier-Genoud, Veytaux-Montreux

1. La Guilde de documentation est à la disposition de tous les enseignants, abonnés ou non.
2. Les abonnés reçoivent toutes les nouvelles publications, groupées en deux envois par année, en général.
3. Un versement unique de 5 francs — pas obligatoire — donne droit à une réduction de 10 % sur ces envois semestriels, mais non sur les commandes individuelles.
4. Pour la Suisse, prière de ne pas envoyer d'argent d'avance, mais utiliser le bulletin de versement joint à chaque envoi. Les frais de port sont facturés pour les commandes inférieures à 20 francs.
5. On s'abonne par simple carte postale. Les personnes nous avisant de leurs changements d'adresse facilitent notre tâche.

La Guilde met à votre disposition le matériel dont nous vous donnons la liste :

* indique une fin d'édition

4. Donndur, enfant des cavernes (réédition), 1 fr. *
11. Nos fruits, une richesse nationale (réédition), 1 fr.
12. Le style baroque, 50 c. *
21. Des cavernes aux cathédrales, avec 16 fiches de dessin, (réédition), 2 fr. 50.
24. Ancienne Diète et l'Assemblée fédérale, 1 fr.
25. Le cordonnier (réédition), 1 fr.
26. Le style affectif, 1 fr. *
27. Au temps des cavernes, avec 16 fiches de dessin (réédition), 2 fr. 50.
31. Choix de problèmes pour grands élèves (réédition), 1 fr.
35. La vie au Moyen Age, 1 fr.
36. Au temps des lacustres (réédition), 1 fr.
37. Le cirque (réédition), 1 fr. 20 *.
38. Choix de textes pour la Fête des Mères (réédition), 2 fr. 20.
39. Le canton de Bâle (réédition), 1 fr.
41. Afrique (réédition), 1 fr.
42. De la pirogue au paquebot (réédition), 1 fr.
43. Pyramides et désert. L'oasis, 1 fr.
48. Mémento grammatical et carnet d'orthographe (réédition), 2 fr. 20.
49. Arithmétique, admission à l'Ecole normale de Lausanne (réédition), 1 fr.
50. Analyse de textes, degré supérieur (réédition), 1 fr.
51. La paix d'Aarau, 1 fr.
52. La technique du calcul en 2e année primaire, 1 fr.
53. La Belgique, 1 fr.
54. Les Helvètes, avec 10 fiches de dessins, 2 fr.
55. Pour mieux connaître les animaux (avec 10 fiches de dessins), 3 fr. 90.
56. Problèmes de physique, 25 fiches avec solutions, 3 fr. 60.
57. Canton des Grisons, 1 fr.
58. Procédés de calculs et problèmes variés, 1 fr.
59. Pour classer la documentation, 1 fr. 20.
60. Exercices de grammaire (réédition), 2 fr. 40.
61. Afrique du Nord, 1 fr.
62. Pour Noël, 12 saynètes, 1 fr. 50.
63. Volcan, 1 fr.
64. L'Asie, 1 fr.
65. Observation (1re série), 1 fr.
66. 10 000 fois sans microscope, 1 fr.
67. Enquête confirmant la valeur universelle d'un programme d'orthographe d'usage pour les écoles primaires. Programme d'orthographe d'usage pour les 8e et 9e années d'école primaire, 1 fr. *
68. Dictées pour le degré inférieur, 1 fr.
69. Observations 2e série, 1 fr. 20.
70. Géographie universelle. Réponse aux questionnaires du manuel Rebeaud (réédition), 3 fr. 30.
73. Mémento d'instruction civique, 1 fr. 50.
75. Deux cents dictées, 8e et 9e années, 3 fr. 50.
76. Examens E. N. Lausanne, explications de textes, épreuves et arithmétique, 1954-1960, 1 fr.
78. Petit fichier du participe passé avec avoir, 2 fr. 80.

79. Moyens de transport terrestres, 1 fr.
80. Poésies de Noël pour petits et grands, 3 fr. 50.
81. Lectures géographiques, 24 fiches, 1 fr. 20.
82. Service étranger, 24 fiches, 2 fr.
83. Le cheval, 1 fr.
84. 3 p'tits tours, saynètes pour enfants de 5 à 11 ans, 1 fr. 80.
85. Trente dictées préparées, degré supérieur, 1 fr. 50.
86. Admission en classes supérieures, épreuves d'examen, 1 fr.
87. Livret d'orthographe et de grammaire, 12-15 ans, de M. Nicoulin, 3 fr.
88. Cahier de calcul mental, degré supérieur, de Perret et Oberli, 1 fr.
89. Cahier de calcul, 2 premières dizaines, de L. Pauli, 1 fr. 20.
90. La pluie, centre de travail, de J.-L. Cornaz (moyens), 1 fr.
101. Cent vingt-sept fiches pour l'étude des fractions ordinaires (réédition), 5 fr.
102. Cent quatre-vingt-quatre fiches d'orthographe pour les degrés moyen et supérieur (réédition), 4 fr. 20.
103. Dix-huit fiches de conjugaisons (réédition), 50 c.
104. Vingt-quatre feuillets « Educateur » pour fiches d'orthographe (degrés inférieur, moyen et supérieur), 1 fr.
105. 120 fiches pour l'étude des surfaces, 6 fr. 50.
106. Vingt-quatre vues aériennes, 2e série, 6 fr. 50.
107. 102 fiches de géométrie U.I.G., 4 fr.
108. L'Eglise, des premiers pas au Moyen Age, quarante fiches, 2 fr. 50.

Fiches de géographie de l'U.I.G. :

- | | |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 109. Suisse, généralités (11), 1 fr. ; 110. Jura (17), 1 fr. 70 ; 111. Plateau (22), 2 fr. ; 112. Alpes (21) (réédition), 2 fr. ; 113. La houille blanche (21), 2 fr. ; 114. Navigation, 2 fr. | <ol style="list-style-type: none"> 72. Les maisons suisses, 15 feuillets, 21 gravures, 11 photos, 1 fr. 80. 146. Silhouettes caractéristiques de villes suisses. 21 fiches, 2 fr. 155. Europe, généralités (16 fiches), 1 fr. 60. 156. Suisse : croquis panoramique (16), 1 fr. 60. 157. Péninsule Ibérique (25), 2 fr. 20. |
|---|--|
-
115. La Suisse en mots croisés, 25 grilles (réédition), 1 fr. 20.
 116. Nouveaux mots croisés scolaires, 25 grilles (réédition), 1 fr. 20.
 117. Problèmes graphiques pour le degré moyen, cinquante-six fiches (réédition), 1 fr. 50.
 118. Pas à pas, problèmes pour le degré moyen, trente fiches graduées, 1 fr. 20.
 119. Dix fiches de trav. pratiques (trav. man.), 1 fr. a) pour petits, 1 fr. b) moyens et 1 fr. c) grands.
 120. Le maître éducateur, 1 fr.
- Tableaux didactiques (format 84 × 59), à 3 fr. l'ex. :
133. Le crâne. — 134. L'œil.
- Clichés : 1 fr. pièce montée ; 0 fr. 50 non montée :* Gros de Vaud et Jorat : quatre clichés — Vaud : La Côte, huit clichés — Lavaux, sept clichés — Le Nord, six clichés — Vallée de Joux, six clichés — Vallée de l'Orbe, six clichés — Lausanne, neuf clichés — Région d'Aigle, six clichés — La Venoge, cinq clichés — Pays-d'Enhaut, cinq clichés — La Broye, neuf clichés — Riviera, huit clichés.
- Suisse : Lucerne, sept clichés — Fribourg, neuf clichés — Uri-Glaris, neuf clichés — Berne, onze clichés — Neuchâtel, six clichés — Tessin, dix clichés — Valais, douze clichés — Zurich, neuf clichés — Saint-Gall/Appenzell, neuf clichés — Grisons, neuf clichés. — Bâle, huit clichés — Argovie, huit clichés — Schwyz/Zoug, sept clichés — Genève, quatre clichés — Soleure, sept clichés — Thurgovie, cinq clichés — Unterwald/Schaffhouse, cinq clichés — Afrique, neuf clichés.
137. La clé des champs (plan, carte, boussole, 114 clichés, 131 exercices), 4 fr. 20.
 138. Jeux de lecture (1re partie de Mon premier livre), 2 fr. 75, écriture vaudoise.
 139. Jeux de lecture (2e partie de Mon premier livre), 7 fr., caractères d'imprimerie.
 140. Trente-huit feuillets orthographe aux degrés inférieur et moyen. 1 fr. 50.
 142. Huit feuillets problèmes pour élèves avancés de 10 à 12 ans, 50 c.
 144. Quinze mots croisés histoire et cinq mots croisés histoire générale, 1 fr. 20.
 145. Capitales européennes et géographie mondiale, 1 fr. 50.
 147. Guide pour l'emploi du matériel expérimental vaudois, 5 fr. 70.
 148. Croquis d'histoire suisse, 40 fiches, 2 fr.
 149. A. La Bible enseignée, tome I, brochure et 23 fiches, 3 fr.
B. La Bible enseignée, tome II, brochure et 30 fiches, 4 fr. 80.
 150. Vocabulaire : Animaux. 43 fiches-questions, 1 fr. 80.
 151. Vocabulaire : Animaux. 43 fiches-réponses, 1 fr. 80.
 152. Allemand, 36 fiches, série 2, thèmes et versions, 1 fr. 80.
 154. 56 fiches de calcul, 2e année, 3 fr.
 158. Poèmes choisis (150), 11 à 15 ans (réédition) 3 fr. 80.
 159. Fiches de problèmes 2e année, 1 fr. 50.
 160. Petites histoires illustrées, 12 fiches (pour les petits), 3 fr. Format 40×17 cm.

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

Apprentissage de la lecture et dyslexie, par Andrée Jadoulle. Presses universitaires de France, Paris, 1962. 332 pages. 12 francs.

Depuis quelques années, un grand nombre d'ouvrages ont traité du problème de la dyslexie. On pourrait craindre que le livre de A. Jadoulle ne soit qu'un document de plus versé à un dossier déjà très volumineux. Or il n'en est rien. « Apprentissage de la lecture et dyslexie » est bien le meilleur ouvrage paru à ce jour sur ce sujet.

L'auteur paraît posséder les connaissances psychologiques et les qualités pédagogiques nécessaires à l'étude d'un tel problème. Certes la première partie ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà concernant les troubles de la latéralisation, de la structuration spatiale ou temporelle, de la fonction symbolique ou du langage. Mais le travail de A. Jadoulle prend une valeur particulière du fait qu'elle a repris toutes ses épreuves avec son groupe d'enfants et qu'elle en tire des conclusions très nuancées. A chacune de ces déficiences, correspond une forme de dyslexie. Celle-ci paraît d'autant plus grave que le quotient intellectuel est plus faible. Enfin, certains troubles affectifs peuvent occasionner des difficultés dans l'apprentissage de la lecture qui ne sont pas de vraies dyslexies.

Dans sa partie pédagogique, l'auteur s'étend longuement sur les nombreux exercices d'entraînement qui devraient précéder l'apprentissage de la lecture. Cette semence délicate ne devrait être versée que dans un terrain soigneusement préparé. Quelle méthode employer ? Alors que de nombreux auteurs incriminaient la globale, Zazzo rappelle que la méthode utilisée ne modifie pas les résultats. On n'est donc pas surpris de voir A. Jadoulle recommander la méthode glo-

A LA CAISSE A SABLE

Domage que cette leçon, par suite d'un petit détail d'organisation (le grain de sable dans la machine) ait dégénéré en chahut ! Car elle répondait à une saine conception méthodologique, à une heureuse gradation du concret vers l'abstrait. Entre le paysage réel et sa représentation cartographique, elle ménageait les étapes intermédiaires, si souvent négligées, de la caisse à sable et de la photo.

Tout s'est gâté au moment où l'instituteur a groupé son petit monde autour du bac. Trente et un gosses s'y sont précipités. Les garçons les plus forts et les plus grands ont joué des coudes et se sont réservé les meilleures places, entourant la caisse d'un cordon opaque et solide. Les fillettes, les autres garçons se sont arrangés comme ils le pouvaient, grimpant sur des chaises, appuyés sur le dos des camarades de devant. Le maître, venu le dernier, a dû se frayer un chemin à travers cette haie vivante.

Puis la démonstration commença, et la situation s'aggrava ! A force de se pencher sur le bac, sous prétexte de mieux voir, poussés aussi par les autres, les mieux placés empêchaient, par leur position, leurs camarades de suivre la leçon. Il s'en fallut de peu que leurs têtes, de part et d'autre de la caisse, se rejoignissent... D'où des récriminations, des gestes menaçants, la chute (heureusement sans conséquence) d'une frêle fillette. L'instituteur, dégoûté des moyens concrets d'enseignement, renvoya tout ce petit monde à sa place, à son livre et à sa carte.

La fois suivante, à la suite du mystérieux conciliabule qui suivit cette leçon avortée, tout se passa, ai-je appris, le mieux du monde...

La caisse avait été surbaissée. Les quatorze fillettes avaient apporté leurs chaises, les avaient installées en rectangle, à un demi-mètre de distance des bords du bac. Ce cordon n'était interrompu qu'à l'endroit où se trouvait l'instituteur. Quant aux dix-sept garçons ils étaient debout, aux premières loges, derrière les dossiers des chaises qui faisaient barrage. Chacun voyait, personne ne « poussait ».

Le contrôle de la terminologie géographique, à l'aide de petits drapeaux se révéla facile. Une fillette était-elle appelée, elle se levait, avait la table à sable devant elle. Un garçon était-il requis, le maître faisait un pas en arrière et le gamin se faufilait par l'endroit où la ronde des chaises était interrompue.

A la fin de cette deuxième leçon, le maître, réconforté, avait repris confiance : il croyait de nouveau aux moyens concrets d'enseignement.

Ceci n'est qu'un exemple entre dix. Des petites précautions d'organisation sans lesquelles une leçon, si bien conçue soit-elle, peut se solder par un lamentable échec.

A. Ischer.

bale car, dit-elle « on peut penser qu'au-delà de l'apprentissage de la lecture proprement dite, il y a dans la méthode globale tout un ensemble d'occasions de formation de la pensée enfantine qui ont une importance certaine. »

Précisons encore que cet ouvrage ne s'adresse pas à des spécialistes de la rééducation mais à tous ceux et à toutes celles qui enseignent la lecture. Aucun livre paru à ce jour ne pourra leur être plus utile.

F. B.

La Suisse et l'intégration¹

III. L'association européenne de libre-échange (AELE) face au Marché commun

Au moment où fut créé le Marché commun, les pays européens ne faisant pas partie de cette association, dans le dessein de ne pas pâtir trop gravement des effets de l'application du Traité de Rome, et en attendant de pouvoir adhérer ou s'associer à la CEE, décidèrent de créer une zone de libre-échange. Celle-ci fut consacrée par la signature, le 1er janvier 1958, de la Convention de Stockholm. L'AELE groupe les pays suivants : la Grande-Bretagne, la Suède, le Danemark, la Norvège, l'Autriche et la Suisse.

Cette association a un caractère très différent de la CEE. En effet, à l'encontre de cette dernière qui est une union douanière, la Convention de Stockholm institue une zone de libre-échange. De plus, avant de montrer quelles différences essentielles séparent les deux traités, il faut signaler que la Convention de Stockholm a un caractère beaucoup plus souple que le Traité de Rome, surtout afin de pouvoir s'adapter le plus facilement possible au cadre plus large du GATT et de l'OCDE.

Voyons maintenant, dans une comparaison statutaire, par quels points principaux se différencient les deux associations. Tout d'abord, les dispositions générales :

1. La CEE a décidé de mettre au point un tarif douanier commun à l'égard des pays tiers, tandis que les membres de l'AELE conservent leurs tarifs nationaux à l'égard des tiers.
2. Les règles de démobilité tarifaires et contingentaires de l'AELE ne s'étendent pas à l'agriculture au contraire de la CEE, qui envisage la mise au point d'une politique agricole commune.
3. Alors que la CEE prévoit la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté, la Convention de Stockholm ne contient pas de disposition en la matière.
En ce qui concerne la circulation des services, la CEE prévoit une suppression des obstacles, alors que l'AELE s'en tient aux accords conclus au sein de l'OCDE.
4. Le problème des transports n'est pas évoqué dans la Convention de Stockholm. Au contraire, la CEE prévoit l'établissement d'une politique commune en matière de transports.

Abordons maintenant les dispositions touchant à la politique économique et sociale :

1. Le dumping est prohibé dans la CEE alors que, dans l'AELE, l'Etat membre victime des pratiques du dumping peut prendre des mesures pour se protéger.
2. Dans le domaine du rapprochement des législations, la Convention de Stockholm ne contient aucune disposition. Au contraire, le Traité de Rome prévoit un rapprochement des législations, sur la base des directives arrêtées par le Conseil de la CEE.
3. En ce qui concerne la politique sociale, alors que la Convention de Stockholm ne contient pas de dispositions pratiques, le Traité de Rome prévoit l'établissement d'une collaboration étroite des Etats membres, dont le premier but doit être l'égalisation des salaires masculins et féminins. De plus, il prévoit l'institution d'un Fonds social européen.
4. Pour les investissements, la Convention de Stockholm ne contient aucune disposition, alors que la CEE prévoit l'institution d'une Banque européenne d'investissements.

Dans le cadre des règles institutionnelles, il faut souligner une différence primordiale. Dans le Traité de Rome, aucune disposition ne mentionne le retrait éventuel des membres, alors que, dans la Convention de Stockholm, tout Etat membre peut se retirer, moyennant un préavis de douze mois.

Pour conclure, la zone de libre-échange ne met en commun que les intérêts économiques touchant la politique commerciale applicable aux échanges réciproques. Tout en établissant une intégration économique d'une grande portée, la Convention de Stockholm respecte, dans une large mesure, l'indépendance des Etats membres.

Au contraire, l'Union douanière cherche à créer une communauté d'intérêts économiques qui, au cours des années, conduira à réunir les intérêts politiques de ses membres (comme l'alliance douanière allemande fut à l'origine de l'unification de l'Allemagne en 1871). A mesure que l'intégration dépasse des buts essentiellement commerciaux, les pays membres restreignent leur souveraineté en faveur des instances communautaires dans les domaines de la politique fiscale, sociale et économique qui demandent à être harmonisés.

IV. L'attitude de notre pays

Ainsi que nous l'avons vu dans les articles précédents, le Marché commun fut créé en vue de préparer, par une intégration économique poussée de notre continent, l'unité politique de l'Europe. Actuellement, les dirigeants des pays membres ne sont pas encore d'accord au sujet de la structure qu'adoptera cette Europe. De toutes façons, quelque forme que prenne l'Europe politique, les pays membres devront céder peu à peu leur souveraineté et leur indépendance, qui fera place à une souveraineté collective du continent.

Les pays non membres de la CEE ont entrepris des démarches après s'être, pour la plupart, groupés dans l'AELE, pour obtenir, qui leur adhésion, qui leur association au Marché commun.

La Suisse, elle, est en pourparlers avec la CEE pour obtenir comme les autres neutres (la Suède, l'Autriche) son association à la Communauté. En effet, notre pays ne pouvait pas, étant donné l'appartenance des pays du Marché commun à un bloc politique et militaire, sacrifier les avantages politiques qu'elle retire de sa neutralité à des avantages économiques découlant de son adhésion à la CEE. Notre tradition de neutralité et d'indépendance, malgré la petitesse et la faiblesse de notre pays, nous a permis de rendre beaucoup plus de services à la communauté internationale que si nous avions pris parti dans les conflits qui ont divisé et qui divisent encore notre monde.

Notre adhésion inconditionnelle au Marché commun était donc impossible. C'est pourquoi nos autorités ont cherché une autre voie qui permette à la Suisse de participer à la construction de l'Europe. Cette voie paraît se dessiner sous la forme de l'association au Marché commun. Mais, là encore, la Suisse ne veut pas échanger des inconvénients politiques contre des avantages économiques. C'est sur ce point qu'il faut bien comprendre le point de vue de notre pays : la Suisse n'est pas, n'a jamais été opposée à une construction politique de l'Europe (d'ailleurs, comment pourrait-elle s'y opposer ?). Mais elle ne veut pas — et ne

¹ Voir « Educateur » No 4 du 1er février 1963

peut pas — s'y associer, car elle pense, peut-être immodestement, qu'elle a un rôle à jouer dans le monde. Ce rôle, elle n'a pu le jouer jusqu'à maintenant que parce qu'elle est neutre et qu'elle n'a jamais pu être suspectée de prendre parti dans l'un ou l'autre sens. Nous ne prendrons pour exemple que les dernières négociations franco-algériennes qui ont, en partie, pu se dérouler dans le calme grâce aux bons offices de notre pays. Nous n'avons pas à nous en vanter, mais nous devons être conscients de ce rôle, que nous pouvons et que nous **devons** jouer. Nos autorités savent quel prix il faut attacher à cette situation juridique.

Elles s'efforcent maintenant de le faire comprendre aux autorités de la CEE. Il faut espérer que celles-ci sauront voir qu'elles ont intérêt à laisser à notre pays son statut de neutralité et sa totale indépendance politique. Il faut qu'elles sachent, en tous cas, que si nous sommes prêts à faire de larges concessions économiques, nous serons intransigeants sur le respect de notre souveraineté et de notre neutralité. Notre pays, comme nous l'avons déjà dit, se refuse à payer par des aménagements politiques, les avantages économiques que peut nous procurer notre association à la CEE.

Marcel Rubin

Humanisme et planification

Dans son magistral exposé devant le Congrès de la SPV, le professeur Goetschin constatait avec force l'extraordinaire emprise du monde économique sur l'évolution scolaire. « L'économie n'invite pas l'école à se plier à ses cadres nouveaux, elle l'y oblige », affirma même le brillant orateur devant un auditoire à vrai dire assez ébranlé par ces perspectives nouvelles.

Notre propos n'est pas de reprendre ici les thèses du Prof. Goetschin pour les soumettre à critique, mais de prolonger plutôt la discussion passionnante qui suivit la conférence en publiant deux points de vue qui semblent refléter assez bien les courants divergents qui animaient l'assemblée.

Le premier résume les considérants d'un comité d'experts de l'UNESCO en faveur de la création d'un institut international de la planification de l'enseignement.

Le second nous a été remis quelques jours avant la conférence du Prof. Goetschin par notre collègue vaudois Reichenbach. Bien que notre conviction personnelle nous entraîne à partager plutôt l'attitude résolument prospective du professeur lausannois, nous publions avec plaisir une opinion inspirée par le souci légitime de sauvegarder les droits inaliénables de la Personne.

La portée économique et sociale de la planification de l'enseignement

La planification est à la base de la civilisation moderne

Depuis une vingtaine d'années, le rôle de la planification a fait l'objet de nombreuses discussions. Aujourd'hui, on ne se demande plus si elle est possible, ou compatible avec les principes démocratiques, mais bien comment on peut en améliorer la pratique ; en d'autres termes, le problème se pose désormais du point de vue des méthodes et des techniques.

A l'heure actuelle, il n'existe pour ainsi dire aucun pays qui n'utilise ou ne pratique pas la planification d'une façon ou d'une autre, au niveau national ou local. En réalité, la planification est à la base même de la civilisation moderne : c'est l'effort par lequel les hommes cherchent à appliquer la méthode scientifique à l'étude des phénomènes naturels et sociaux, leur volonté d'accroître leur aptitude à prévoir l'évolution de la société et à agir délibérément sur elle.

Le développement de l'enseignement est entré à son tour dans les grands plans économiques et sociaux. Ceux qui ont mission de développer l'enseignement ont pris progressivement conscience de la nécessité de coordonner leurs plans d'action avec les plans économiques de caractère général, afin de garder le contact avec la réalité tout en sauvegardant les principes et les buts de l'enseignement.

Les études démographiques et celles qui portent sur les besoins en main-d'œuvre ont mis en relief la nécessité d'une étroite coordination entre la planification en matière d'enseignement et la planification économique. C'est un fait que la planification de l'enseignement — qui vise à développer au maximum les possibilités d'instruction offertes à la population, à renforcer les moyens économiques nécessaires au fonction-

nement du système d'enseignement et à améliorer la qualité de l'instruction dispensée, le tout dans la limite des ressources financières humaines disponibles — contribue directement au développement économique et social d'un pays en permettant d'utiliser plus rationnellement le capital humain. De plus, l'insertion du plan d'enseignement dans le plan de développement général confère une rentabilité plus élevée aux efforts déployés, tant à court terme qu'à long terme, pour répondre aux besoins prioritaires du pays, sans préjudice des exigences pédagogiques, de caractère individuel ou social, auxquelles on ne saurait renoncer.

Les aspects économiques de la planification de l'enseignement

Du point de vue économique, puisque différents utilisateurs revendiquent simultanément des ressources insuffisantes, il est indispensable de pouvoir déterminer l'ordre de priorité à accorder à l'enseignement. Sur quelle base, par exemple, calculera-t-on les montants à affecter respectivement aux routes, aux écoles, aux logements, aux usines et ainsi de suite ? L'établissement de critères de priorité est d'une importance fondamentale pour les planificateurs, et le problème qu'il pose ne peut être rationnellement résolu qu'en tenant compte à la fois du coût et du rapport des divers investissements possibles. Malheureusement, ce calcul est très complexe dans le cas de l'enseignement, secteur difficile à comparer aux autres formes d'investissement productif. En fait, il se singularise par quatre traits principaux.

Tout d'abord, l'enseignement est à la fois un bien de consommation, du fait que l'homme apprécie l'instruction et y aspire pour elle-même, indépendamment de ces applications possibles, et un facteur de production,

puisqu'il crée les compétences, les attitudes, les personnalités et les milieux sur lesquels reposent la technique et l'organisation modernes. Ainsi l'enseignement peut être bien des choses, depuis un luxe recherché par les riches pour des raisons de prestige jusqu'à une formation étroitement spécialisée sans laquelle les méthodes de production complexes sont impossibles à appliquer.

La deuxième particularité de l'enseignement, c'est qu'il produit de très importants revenus indirects, puisqu'il vise à transformer, non pas des choses, mais des hommes. Il est toujours plus facile de produire ou de remplacer des biens de consommation que de former les ouvriers spécialisés qui les fabriquent. En outre, l'enseignement développe la maîtrise de soi, élargit l'horizon de l'individu, ouvre des possibilités nouvelles, crée des marchés — bref, il confère au corps social lui-même plus de diversité, plus de capacité d'adaptation et plus d'ampleur.

En troisième lieu, l'enseignement se caractérise par un prix de revient et une rentabilité extrêmement variables suivant le niveau de l'évolution économique et sociale du pays. Il coûte plus cher, en effet, lorsqu'il faut, avant même de mettre à exécution un programme donné, faire des investissements préalables (formation du personnel enseignant, construction d'écoles, nouveaux manuels) que lorsqu'il suffit d'élargir ou de réorganiser l'infrastructure existante. Sa rentabilité, d'autre part, peut être moindre dans une société mal organisée pour tirer pleinement parti des aptitudes et des compétences de ses membres. Ces variations de rendement des investissements, malheureusement, semblent jouer en définitive au détriment des pays pauvres : il est donc d'autant plus important que, dans ces pays, les décisions relatives aux investissements soient préparées avec la plus grande prévoyance.

L'enseignement se caractérise enfin par le fait que, de tous les moyens d'action auxquels le réformateur peut avoir recours, c'est celui qu'alourdissent le plus des considérations non objectives et irrationnelles. Son contenu ne fait-il pas partie intégrante d'une culture qui est un tout ? A certains égards, il est l'expression la plus importante des valeurs reconnues. Cela étant, toute intervention le concernant risque de susciter une opposition extrême et d'être considérée comme une atteinte aux sources mêmes de traditions très chères, danger auquel échappent d'autres entreprises d'action sociale collective telles qu'une campagne en faveur de l'industrialisation, un plan de travaux d'irrigation ou un programme de salubrité.

Dans ces conditions, l'enseignement se prête mal aux calculs rigoureux, bien qu'à tous les niveaux il rivalise avec d'autres secteurs de la vie nationale pour obtenir davantage d'attention, de considération et de ressources financières. Du point de vue strictement économique, la prévision des besoins en main-d'œuvre qualifiée doit servir de base à toute attribution des ressources non seulement à l'enseignement considéré dans son ensemble, mais aussi à ses divers éléments. Si l'on ne prévoit pas les spécialités qui seront vraisemblablement demandées dans une dizaine d'années ou davantage, ni le nombre de personnes qualifiées qui pourront espérer trouver les emplois qui leur conviennent, on risque fort soit de voir se former des goulots d'étranglement en raison de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, soit au contraire de créer une pléthore de gens compétents dans certaines spécialités. La surabondance de juristes

ne saurait compenser le manque d'ingénieurs. Certains pays souffrent d'une pénurie absolue de personnel qualifié, et toutes les formes d'instruction scolaire y répondent à un besoin virtuel. Néanmoins, le problème qui se pose généralement est celui du manque de personnel dans certaines spécialités seulement, cette insuffisance étant parfois même aggravée par un chômage manifeste ou larvé dans d'autres secteurs où trop de gens — du point de vue des besoins du moment — ont acquis une compétence qui ne peut être utilisée. Des investissements malavisés dans le domaine de l'enseignement peuvent entraîner un gaspillage de ressources humaines et matérielles : le rendement optimum s'obtient par l'analyse attentive des tendances de l'économie et par l'affectation des ressources aux secteurs essentiels de l'enseignement, conformément aux prévisions relatives aux besoins en main-d'œuvre.

Il est évidemment impossible de négliger le rôle traditionnel de l'enseignement : sauvegarder la continuité de la civilisation et contribuer au développement de la personnalité culturelle. Mais il faut aussi veiller à ce que l'enseignement s'inscrive harmonieusement dans l'évolution, qu'il soit suffisamment moderne pour former les cadres sociaux et techniques dont la société a besoin, sans couper pour autant de leur patrimoine culturel et social ceux qui ont la chance de pouvoir faire des études supérieures. Il est possible d'élargir l'horizon et d'acquérir des compétences techniques nouvelles dans l'espace d'une génération, mais non de transformer la personnalité de fond en comble et d'accomplir du jour au lendemain une évolution qui, ailleurs, a demandé des dizaines et des dizaines d'années. Une tâche difficile attend donc les planificateurs de l'enseignement : faire preuve d'obstination et de sens pratique, de sensibilité et d'imagination.

L'HIVER DANS LA PLAINE

*Dans l'interminable
Ennui de la plaine
La neige incertaine
Luit comme du sable.
Le ciel est de cuivre
Sans lueur aucune.
On croirait voir vivre
Et mourir la lune.
Comme des nuées
Flottent gris les chênes
Des forêts prochaines
Parmi les buées.
Le ciel est de cuivre
Sans lueur aucune.
On croirait voir vivre
Et mourir la lune.
Corneille pousse,
Et vous, les loups maigres,
Par ces bises aigres
Quoi donc vous arrive ?
Dans l'interminable
Ennui de la plaine
La neige incertaine
Luit comme du sable.*

Paul Verlaine.

Tu seras soldat du train ! Tu seras technicien !

On va répétant que l'évolution de l'école doit être conditionnée par celle de la société et l'on semble perdre de vue que, par un mouvement inverse, l'école, en tant que formatrice de la personne, doit agir à son tour sur l'évolution de la société. Nous dirons donc que l'école doit s'adapter aux besoins nouveaux de la société sans négliger pour autant des nécessités particulières qui président à la formation de la personne et à son plein épanouissement. Certes, la formule est perfectible. Elle nous paraît cependant bien situer le problème, les termes « sans négliger » étant destinés à prévenir contre le danger d'un empiétement de cette volonté d'adaptation aux besoins de la société sur notre mission essentielle : la formation de la personne.

Il est bien évident que les besoins de la société, tels qu'ils sont ressentis par la société elle-même, dans son ensemble, sont d'abord et par-dessus tout d'ordre matériel. Si les parents se soucient avant tout des progrès de leurs enfants en mathématiques et en orthographe, c'est parce que ces deux branches de l'activité scolaire leur paraissent conditionner une réussite dans la vie sociale, réussite qui comblera leur orgueil et qui procurera à leur descendance des avantages substantiels. Et vous n'avez pas encore rencontré de père qui soit venu vous dire : « Ce qui m'importe, Monsieur, que vous m'aidiez à faire de mon fils un homme, c'est-à-dire un caractère. »

D'ailleurs, sous la pression de la masse, l'Etat n'a plus guère d'autre ambition que de rechercher, par tous les moyens, à satisfaire de tels besoins. Et c'est dans la mesure où il y parvient que la société est censée progresser. Aussi c'est dans ce sens restrictif, ainsi qu'il est le plus communément compris, que nous utiliserons le mot progrès. C'est donc vers ce progrès-là que tendent presque tous les efforts des sociétés modernes, quelle que soit la nature des contrats qui lient les individus entre eux. C'est en effet dans le sens d'un progrès strictement matériel que se sont modifiées et que se modifient nos institutions, sans égard, le plus souvent, pour des valeurs qui font la véritable dignité de la personne. C'est dans la perspective d'un progrès plus rapide que le mouvement s'accélère vers la centralisation, sacrifiant une part de nos libertés. C'est encore ce progrès que vise la généralisation des assurances et des caisses de retraite obligatoires, sacrifiant une part toujours plus grande de l'esprit d'initiative pour mieux asseoir la sécurité de tous. Et c'est enfin vers ce même progrès que s'accroît la subordination du politique à l'économique et que s'ouvre, menaçante à bien des égards, l'ère de la technocratie.

Or, il a fallu que des collègues, désireux d'apporter leur pierre à l'édifice de la réforme structurale de l'enseignement nous montrent que manifestement ils tiennent pour argument décisif les considérations des statisticiens de l'industrie, pour que nous mesurions à quel point cette tension croissante vers la conquête des biens matériels à laquelle se trouvent soumises nos institutions politiques, économiques et sociales, fait peser de menaces sur une conception saine de l'école, de ses possibilités et de ses buts.

Nous disons conception saine, ou tout au moins équilibrée, d'une école qui ne se leurre pas sur ses moyens, qui fasse la part de l'utile et du gratuit, qui tienne compte des goûts et des aspirations, qui ne soit pas constamment obsédée par le souci du rendement, qui mesure l'importance de l'atmosphère qu'elle doit créer, qui ménage des nerfs toujours plus sensibles, qui sache

distinguer l'activité fortifiante de l'activisme qui s'égare, qui considère enfin l'enfant comme une personne en devenir et non comme un futur robot d'une société outrageusement mécanisée.

Et le moment n'est-il pas venu d'opposer une résistance à la pression des parents, au « pourquoi pas moi » égalitaire, à cette soif effrénée de jouissances ? « L'homme ne vit pas de pain seulement ». Et la « quatre chevaux » ne saurait lui suffire longtemps. Mais tout de même, allons-nous tout subordonner à cet objectif : une « quinze chevaux » pour le fils de la concierge ?

N'est-il pas urgent que nous opposions un front commun à la pression des institutions ? Herr Doktor affirme qu'il nous faut cent ou deux cent mille techniciens. Le conseiller fédéral, qui se meurt à la tâche, murmure : deux cent mille ! Le conseiller d'Etat, qui n'a pas grand chose à dire à l'occasion de l'inauguration du nouveau technicum, est tout heureux de pouvoir répéter : deux cent mille ! Ne voit-on pas qu'il nous faut faire la sourde oreille ?

Le nouveau « Führer », penché sur ses statistiques, nous conduit vers une spécialisation toujours plus hâtive, et cette spécialisation produira en masse un type d'homme qui, en dehors de l'activité bien déterminée vers laquelle il aura été dirigé, n'aura que des connaissances de plus en plus sommaires. L'Unesco conseille déjà de prospecter des enfants susceptibles d'entreprendre l'étude de l'algèbre dès l'âge de sept ans. Et des collègues affirment qu'il serait bénéfique de commencer l'apprentissage de l'allemand à dix ans, âge où la plupart des enfants en sont encore à anonner dans leur livre de lecture.

Si tout doit finalement dépendre de l'économie et des aléas du Marché commun, nul doute que nous ne parvenions rapidement à ce stade où il ne sera plus question de vocations, ni même d'aspirations, mais où, sous couleur d'orientation, la réquisition se substituera au libre choix, et où tel adolescent qui aurait eu la passion du journalisme se verra colloquer technicien, de même qu'aujourd'hui celui qui désire devenir artilleur peut être versé dans les soldats du train sans qu'il y ait lieu de s'étonner.

Nous voyons bien, en définitive, que notre conception des besoins de la société ne saurait se confondre avec celle des démagogues, et que nous ne pouvons pas, sans faillir à notre mission, nous contenter de devenir les pourvoyeurs de l'industrie et du commerce.

Ces quelques réflexions, orientées selon une optique avant tout humaniste, nous ont permis d'établir un jugement de valeur sur les différents aspects de notre première définition, et nous conduisent à mettre finalement l'accent sur ce que nous devons à la personne, plutôt qu'à la société. Nous dirons donc que l'école doit s'attacher avant tout aux nécessités qui président à la formation de la personne et à son plein épanouissement, sans négliger pour autant les besoins de la société.

Mais il ne suffit pas de définir, encore faut-il que nous approfondissions notre vocation, pour mieux nous persuader que l'école reste, à part l'Eglise, la seule institution qui puisse assurer la pérennité des valeurs essentielles en dépit de la montée continue du matérialisme et du totalitarisme qui lui fait cortège.

Que l'école soit, vue sous cet angle, comme une citadelle vainement assiégée de toutes parts !

Reichenbach, Maraçon.

Pris sur le vif

Mardi 15 janvier, lendemain de rentrée ; en classe, nous établissons des graphiques ; c'est dans le programme !

Cela a l'air bien abstrait. A quoi tous ces traits peuvent-ils donc servir ?

Au médecin, s'il observe un malade...

Au banquier, s'il veut établir un beau rapport...

Aux sociétés d'assurances en quête de nouveaux clients...

Eh ! mais j'y pense : à l'établissement de l'horaire des chemins de fer.

— Garçons, mettez vos manteaux, nous allons à la gare de Mâche.

Il fait un froid de canard ; sous nos pas, la neige crisse ; quelques flocons nous accompagnent.

Nous ne perdons pas notre temps. En route, ces grands me questionnent sur les origines de l'humanité ; la Genèse ou Darwin ? C'est passionnant !

Allée de la Champagne... nous rencontrons deux dames qui taillent une bavette : c'est leur droit et nous n'y prêtons aucune attention.

Pourtant, une voix de crécelle retentit :

— Ça vient de recommencer l'école et c'est déjà en promenade !

Le froid semble plus vif ; il y a bien 10 degrés sous zéro.

Les questions ont cessé ; mes gosses sont sidérés. Vais-je répondre ? La langue me démange, mais je pense à l'Ecclésiaste qui a écrit que « l'homme qui est maître de sa langue est plus fort que celui qui gagne dix villes » !

A Mâche, le chef de gare est on ne peut plus aimable. Il sort de son tiroir le graphique du prochain horaire. Et de montrer à mes grands la « ligne des temps » — de 0 à 24 heures —, celles des espaces portant les noms de toutes les stations de Bienne à Olten, y compris celle de Bann que vous ne connaissez certainement pas, Madame, l'autre commère n'ayant probablement pas pu vous en parler. Et de nous montrer les lignes des express, celles des omnibus, celles des trains de marchandises...

— Ce trait horizontal, là, à Perles, signifie que « le marchandise » dispose de huit minutes pour faire des manœuvres. Le train est arrêté, mais pas le temps !...

Et il y a encore la ligne de Bâle qui vient s'imbriquer dans la grande transversale, dès Longeau...

Et puis, c'est le compte d'essieux qu'on examine ensemble, ce fameux compteur, justement, qui permet à la station-bloc de Bann de faire circuler les trains tout à fait automatiquement, sans agent, sans bâtiment. Les chiffres s'allument, puis s'éteignent sur le cadran de la gare. C'est passionnant, ce train qui compte ses roues et transmet le résultat au personnel de la gare de Mâche. Un peu le « Telstar » qui rôde autour de la planète !...

Quelle belle leçon, malgré la neige qui nous gèle les pieds, la bise qui nous cingle le visage !

Madame, vous avez mal jugé ; vous avez été injuste.

On a tant reproché à l'école de travailler en vase clos. Naturellement on vient de recommencer l'école, mais le programme est là et, il m'était plus facile de me transporter avec mes gosses à Mâche, malgré la neige, la bise (voir plus haut), que de transporter la gare de Mâche au Collège de la Champagne.

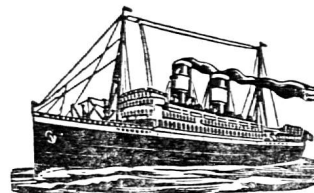
Mes gosses, eux, ont eu honte pour vous, car ils se

sont sentis blessés ; ils travaillaient et vous les accusiez de paresse...

Moi, pas, j'ai l'habitude !

Mais, une prochaine fois, quand vous rencontrerez un groupe en « promenade », réfléchissez d'abord ; lisez l'Ecclésiaste, ensuite, et... ne dites plus de bêtises.

Charles Jeanprêtre.



L'école ouverte sur la vie

Pour l'enfant amoureux de cartes et d'estampes, L'Univers est égal à son vaste appétit.

Baudelaire.

Je viens de vivre avec ma classe de 3e une expérience tellement enrichissante que j'éprouve le besoin de la partager. J'ai toujours essayé d'ouvrir les fenêtres du monde aux enfants car ils sont avides de connaître, de savoir et aussi d'aimer. Et l'école n'est-elle pas merveilleuse pour cet apprentissage de la fraternité ?

Nous avons choisi « l'eau » pour centre d'intérêt. Ce sujet vaste et riche nous a mis en contact avec des ouvriers de la Dixence, des pêcheurs de chez nous, des enfants riverains d'autres lacs et, tout dernièrement, avec la société maritime Suisse Atlantique. Chaque enfant a écrit à cette dernière un message pour des marins suisses, avec un dessin, des bateaux bien sûr !

Ces Messieurs de Lausanne nous ont répondu très aimablement, ajoutant à leur lettre photos de cargos, brochures sur le métier de matelot et la promesse de nous adresser le « Bulletin de liaison du personnel navigant » dans lequel seraient reproduits messages et dessins des enfants.

Je viens de recevoir ce courrier et la présentation des 25 dessins de gosses plus leurs lettres m'a réellement émue. Il y a dans ces pages tellement de cœur, une compréhension du travail de l'enfant qui nous confond. Ces Messieurs très occupés « des affaires » prennent le temps de s'intéresser et de répondre à des enfants. C'est bien chic ! Et sur les mers du monde, 350 marins seront atteints par cette pensée et ce dessin naïf et spontané de gosses du pays.

Il y a dans le métier des choses assez extraordinaires. L'école, une fenêtre ouverte sur le monde ! L'école, un cœur qui bat pour comprendre les autres. L'école, le pays de la connaissance mais aussi le lien où des âmes s'abreuvent à la source de l'authentique fraternité.

L. Beyeler.

Le propos d'Alain

On dit que je me répète, écrivait Voltaire, eh bien ! je me répéterai jusqu'à ce qu'on se corrige.

L'école et la langue

Obligations, devoirs et droits et cahier des charges

Lors de la mise au concours d'un poste d'instituteur pour une classe expérimentale, le Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel faisait paraître le texte suivant : *Obligations légales. Les candidats doivent en outre satisfaire aux obligations consignées dans le cahier des charges. Traitement légal. Etc.* (L'« Educateur », 2. 6. 1961.) Voilà qui dit bien ce que cela veut dire, me dispensant ainsi de toute explication. Il est à remarquer, toutefois, que l'expression *cahier des charges* reste réservée d'ordinaire à un document énumérant des obligations beaucoup plus importantes que celles auxquelles est soumis un instituteur. Etabli ou modifié par arrêts ministériels (en France), cet acte énumère les clauses et les conditions générales imposées pour l'exécution d'un marché de travaux publics. Il est complété par l'indication des charges particulières à chaque entreprise. Ainsi, dans toute adjudication de travaux publics, on dresse un *cahier des charges* que les concurrents peuvent consulter avant de faire leurs offres. Une entreprise privée peut agir de même : *Les personnes, sociétés ou groupements intéressés par l'exploitation d'un centre commercial* (dans un ensemble d'habitations de 800 logements) *sont invités à présenter des offres. Le plan-masse et le cahier des charges sont à la disposition des intéressés au siège de la Société* (publicité du *Figaro*, 25. 8. 1961). Mais peut-on vraiment parler d'un *cahier des charges*, comme nous le faisons fréquemment en Suisse romande, quand il n'est question que de *obligations, des devoirs et droits* relatifs à un emploi ? C'est ainsi que l'*Educateur* du 28 avril 1961 contenait son propre règlement suivi du *cahier des charges* de ses rédacteurs. Il convenait de relever cette extension de sens.

Poste à pourvoir et poste à « repourvoir »

Le verbe *pourvoir* n'a qu'un seul composé : *dépourvoir*, qui en est l'antonyme. *Pourvoir à un emploi*, c'est mettre fin à sa vacance en y nommant ou en y désignant quelqu'un. Il n'est donc pas nécessaire que le verbe marque la répétition ; d'autre part, ce verbe n'est pas si fréquent pour avoir déjà besoin d'être renforcé par le préfixe *re-*. Il faut voir dans le verbe *repourvoir*, dont nous usons si couramment en Suisse romande, le désir de marquer le rétablissement de l'état primitif : un poste qui a été *pourvu*, s'il est momentanément vacant, doit l'être de nouveau : *Le poste de maîtresse de jardin d'enfants, doublé, est à repourvoir définitivement pour le début de l'année scolaire* (publicité de l'*Ecole bernoise*, 14. 1. 1961). Mais l'usage ne le veut pas ainsi et *repourvoir* est un verbe inutile qui ne figure dans aucun dictionnaire. Parlant de la crise du recrutement, Guy Bayet, dans le *Figaro* du 11 mars 1961, écrit : *Les prévisions des postes à pourvoir dans les cinq prochaines années sont de plus de sept mille par an pour les professeurs de lycées et les maîtres de l'enseignement supérieur. (...) Aux concours des différentes agrégations de 1960, 1655 postes étaient prévus, 799 seulement ont été pourvus, soit un sur deux.*

Candidature et postulation

Le même avis de concours, paru dans l'*Ecole bernoise* et cité plus haut, se termine par cette invite : *Veuillez adresser vos postulations, accompagnées des diplômes et des certificats concernant votre actuelle activité* (sic),

à la présidente de la Commission des jardins d'enfants, Mme... Certes, le candidat à un emploi est un *postulant* : il *postule* une place, une fonction, un poste. Mais son acte de candidature ne peut être une *postulation*, terme de droit exclusivement. On aurait pu parler autrefois d'une *postulance*, mot que Littré définit ainsi : *action de postuler, de se mettre sur les rangs pour obtenir une place, une fonction*. Il donne l'exemple suivant pour cette expression obsolète : *Il a renoncé à sa postulance, ayant su que sa place était promise*. On n'a donc jamais dit *postulation* au sens de *candidature*, car la *postulation* reste le monopole des avoués. C'est le droit qu'ils ont devant un tribunal d'occuper pour une partie, c'est-à-dire de représenter en justice et de faire tous les actes de procédure dans une affaire. Le mot *postulation* prend un sens différent en droit canon et on lui connaît en outre un sens littéraire et vieilli : *demande, supplication*. Là s'arrêtent ses diverses acceptions. On dira donc d'un *candidat* qu'il pose sa *candidature*, que ce soit à l'occasion d'élections ou pour obtenir un emploi. On parle d'ailleurs plus fréquemment d'un *candidat* que d'un *postulant*, ce dernier nom s'appliquant particulièrement à celui qui demande à faire son noviciat dans une maison religieuse. Donc, qu'il s'agisse d'une offre d'emploi du secteur privé ou d'un concours administratif, on dira, par exemple : *Envoyer candidature manuscrite avec photographie récente à...* Et mieux encore : *Adresser C. V. détaillé, manuscrit, lettre de candidature et prétentions à...* (Petites annonces et publicité du *Figaro*, 10. 7. 1962.)

Suppléance et remplacement

Quand un instituteur ou un professeur est appelé momentanément sous les drapeaux ou qu'il se trouve en congé de maladie, on le fait remplacer par un étudiant ou un maître à la retraite, qu'on nomme chez nous un *remplaçant*. Son activité provisoire est appelée un *remplacement*. Certes, il n'y a rien de plus logique. Mais cela dénote pourtant une certaine pauvreté de vocabulaire. On use trop souvent en Suisse romande de termes généraux qui ont le désavantage de rester assez vagues. Un *remplaçant* peut tout aussi bien prendre la place d'une autre personne provisoirement que définitivement, et *remplacer*, dont le sens est *mettre une personne ou une chose à la place d'une autre*, est synonyme à la fois de *suppléer* et de *succéder*. En outre, si l'on peut *remplacer* pleinement une personne dans une occupation quelconque, on *supplée* celle qui a des fonctions de quelque importance et dont on ne remplit qu'imparfaitement la place. Ainsi, un professeur ou un juge absent peut avoir un *suppléant* qui remplit provisoirement sa fonction, mais sans en être le titulaire. La nuance est donc sensible : le *suppléant* n'est pas à proprement parler un *remplaçant* parfait, au plein sens du terme. Pierre Gaxotte écrit fort justement dans une de ses chroniques : *Dans un lycée de Paris, déjà très bourré, où je fis une suppléance, on avait eu l'idée saugrenue (au moins audessous d'un certain niveau) de séparer l'enseignement de l'histoire de celui de la géographie. Parce que j'avais déjà un morceau de licence scientifique, je fus préposé à la géographie (Celui qui ne veut pas se battre, Le Figaro, 17. 12. 1959).* A noter que l'on ne parle, le plus ordinairement, que de *professeurs* et de *juges suppléants*. *Substitut* et *intérimaire* conviennent en d'autres cas plus particuliers.

Il faut se souvenir en outre qu'on *supplée* quelqu'un, et non à quelqu'un. La construction indirecte ne peut s'employer que pour les choses.

Marcel Volroy.

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

assurances vie

**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**



Vaudoise Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

La bonne adresse
pour vos meubles



**Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe**

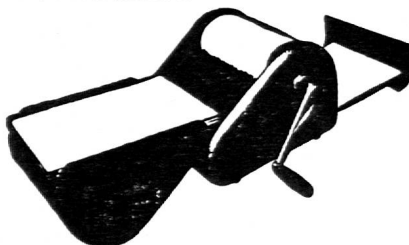
1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois



Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou
plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est
ce que vous permet le



**CITO
MASTER 115**

L'hectographe le plus
vendu dans les écoles,
instituts, collèges.
Démonstration sans enga-
gement d'un appareil
neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Pully - tél. (021) 28 74 02
Pour Fribourg/NEUCHÂTEL/JURA BERNOIS :
W. Monnier, Neuchâtel - tél. (038) 5 43 70. — Fabriqué par Cito S.A., Bâle.

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 h.
à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous

**L'Ecole
de langue française
de Berne**

met au concours un poste de

**maître littéraire
de l'enseignement
secondaire**

(français - latin)

Entrée en fonction : le 22 avril 1963, si possible.
Les candidats admis à titre définitif sont affiliés
à la Caisse de pensions du corps enseignant
bernois.

Les intéressés voudront bien présenter leurs offres
de service (avec curriculum vitae, références et
prétentions de traitement) à M. Edgar Ducret,
président du conseil de fondation, BREMGARTEN
(BE), avant le 28 février.

imprimerie

vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz
sa**

Pour vos tricots, toujours les
LAINES DURUZ

Croix-d'Or 3
GENÈVE

Nouilles spéciales aux légumes
« CRUS ET FRAIS »

Légumac

« LA TIMBALE & SEMOULINE »
YVERDON ET FRIBOURG

